

ACTION URGENTE

TROIS MILITANTS MOLUQUOIS DÉBOUTÉS DE LEUR APPEL

Pieter Likumahua, Alexsander Workala et Benjamin Naene – militants indépendantistes de l'archipel des Moluques – ont été reconnus coupables de participation à des actes de trahison le 28 décembre 2021 et condamnés à trois ans d'emprisonnement. Le 23 février 2022, la haute cour d'Ambon a rejeté leur appel et confirmé le verdict de culpabilité rendu par le tribunal de première instance. Amnesty International appelle le président Joko Widodo à libérer immédiatement et sans condition ces trois hommes, qui sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ir. H. Joko Widodo

Président de la République d'Indonésie

State Secretariat, Jl. Veteran No. 17-18, Kota Jakarta Pusat,

DKI Jakarta, Indonésie (10110)

Courriel : persuratan@setneg.go.id

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma grande préoccupation au sujet de l'affaire des trois militants indépendantistes **Pieter Likumahua, Alexsander Workala et Benjamin Naene**, qui ont été reconnus coupables de « trahison » (makar) en raison de leur affiliation présumée au mouvement de la République des Moluques du Sud (RMS).

J'ai appris avec inquiétude que la haute cour d'Ambon avait confirmé le 23 février 2022 le verdict du tribunal de première instance, qui les a condamnés à trois ans d'emprisonnement pour avoir enfreint l'article 106 du Code pénal indonésien (KUHP). Ces trois militants ont été arrêtés arbitrairement le 8 avril 2021 et inculpés de trahison. Le 28 décembre 2021, le tribunal de district les a déclarés coupables de ce chef d'accusation.

Je pense que Pieter, Alexsander et Benjamin n'auraient, à la base, pas dû être sanctionnés pour leur simple appartenance au RMS et pour avoir exprimé pacifiquement leur opinion, la liberté d'expression étant garantie par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), que l'Indonésie a ratifié.

En conséquence, je vous prie instamment de :

- **libérer immédiatement et sans condition Pieter Likumahua, Alexsander Workala et Benjamin Naene ;**
- **veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements et à ce qu'ils bénéficient de soins médicaux adaptés, à leur demande ou si nécessaire.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 7 avril 2021, une vingtaine de soldats armés de pied en cap ont fait irruption chez Alexander Workala. Après avoir trouvé un livre et le « Benang Raja », drapeau de la République des Moluques du Sud (RMS), ils l'ont emmené au poste de police du département de Seram occidental. Une fois sur place, Alexander Workala a été frappé à la tête. Cette nuit-là, il a été interrogé et a avoué être un militant du mouvement de la République des Moluques du Sud (RMS), en indiquant que le drapeau lui avait été remis par Pieter Likumahua. La police l'a accusé de trahison.

Le lendemain, le 8 avril 2021, la police est allée chercher Pieter Likumahua à son domicile pour l'interroger au sujet d'Alexander Workala. Au bout d'une nuit d'investigations, Pieter Likumahua a été déclaré suspect dans cette affaire et placé en détention au même poste de police. Benjamin Naene, qui l'accompagnait, a lui aussi été arrêté et placé en détention après avoir avoué à la police qu'il était un militant du RMS. Tous deux ont été inculpés de trahison.

Le 30 juin 2021, la police a fait savoir à l'avocat de Pieter Likumahua que sa détention était prolongée jusqu'au 6 août aux fins de l'enquête. Le 19 août 2021, le procès des trois hommes a débuté au tribunal de district de Dataran Hunipopu. Pendant tout le procès, qui a duré jusqu'en décembre 2021, ils ont été incarcérés à la prison du département de Seram occidental. Le 28 décembre 2021, les juges ont déclaré les trois militants coupables de trahison. Pieter Likumahua a été condamné à trois ans et trois mois d'emprisonnement, tandis qu'une peine de trois ans a été prononcée contre Alexander Workala et Benjamin Naene.

Le 4 janvier 2022, les trois hommes ont interjeté appel devant la haute cour d'Ambon. Le 23 février 2022, cette instance a rejeté leur appel et confirmé le verdict de culpabilité du tribunal de district. En raison de la pandémie de COVID-19, de leur situation géographique et de l'absence d'avocats, ils ont manqué la date limite pour se pourvoir en cassation devant la Cour suprême, si bien qu'ils ont été juridiquement supposés avoir accepté la décision de la haute cour.

Les articles du Code pénal relatifs à la « trahison » (*makar*) sont tellement vagues qu'ils sont souvent utilisés par les autorités indonésiennes pour faire taire des critiques et des militant-e-s. Ils sont issus de dispositions du Code pénal colonial hollandais qui visaient à museler les voix critiques et indépendantistes avant l'indépendance du pays. Aujourd'hui, le gouvernement indonésien s'en sert pour emprisonner des militant-e-s politiques dans l'archipel des Moluques et en Papouasie.

Les autorités indonésiennes ont utilisé des dispositions du Code pénal, essentiellement les articles 106 et 110, afin de poursuivre plusieurs militants pacifiques indépendantistes moluquois et papous n'ayant fait qu'exercer pacifiquement leur droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Depuis 2007, des dizaines de Moluquois ont été inculpés de « trahison » (*makar*) au titre des articles 106 et 110 du Code pénal indonésien (KUHP).

Amnesty International ne prend aucunement position sur le statut politique des provinces ou autres subdivisions de l'Indonésie, ni d'aucun autre pays, y compris en ce qui concerne les appels à l'indépendance. Cependant, l'organisation estime que le droit à la liberté d'expression concerne également l'expression d'opinions politiques.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Bahasa indonesia, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 juin 2022
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Pieter Likumahua [il], Alexander Workala [il] et Benjamin Naene [il] .

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/4474/2021/fr/>